



Assurances et rendez-vous manqués ou annulés

1-Assurances

Chaque patient assuré ayant un contrat différent, nous ne pouvons être tenus responsables de connaître ce qui sera couvert ou non par vos assurances.

Vous avez la responsabilité de vous assurer de la couverture de vos soins.

Lorsque vous prenez un rendez-vous, nous assumons que vous êtes au courant des clauses de votre contrat d'assurance (% de couverture, maximum annuel, date de renouvellement, etc...)

Ces clauses sont confidentielles et nous n'y avons pas accès.

Il nous fera plaisir de soumettre un estimé à votre assurance si vous le souhaitez.

2- Rendez-vous manqués ou annulés

La planification des activités et rendez-vous de la clinique est une procédure relativement complexe. De plus, la préparation des salles, des fournitures et appareils pour les rendez-vous implique une énergie et une organisation importantes.

Ainsi, afin de faciliter le travail des secrétaires et des équipes dentaires, nous vous demandons de nous aviser le plus tôt possible si vous ne pouvez pas respecter votre rendez-vous (minimalement 48 heures à l'avance).

Votre place étant réservée, si nous savons à temps que vous ne vous présenterez pas, nous pourrons offrir la disponibilité à des patients en attente de traitement.

Des frais de \$50.00 s'appliqueront pour tout rendez-vous manqué ou annulé à moins de 48 heures d'avis. .

Merci

Signature du patient

Date